



# Équipe spécialisée Alzheimer et maladies apparentées

Ce service est accessible **à la population adhérente ou non** au groupe Mutuelles du Soleil.

Une équipe  
spécialisée

Soins  
d'accompagnement  
et de  
réhabilitation

Activités  
thérapeutiques  
et ludiques

Soutien des aidants, conseils et solutions  
pratiques pour le quotidien

Suivez-nous et téléchargez l'appli mobile :

04 93 53 02 79



[www.mutuellesdusoleil.fr](http://www.mutuellesdusoleil.fr)

## Qui peut en bénéficier ?

Sur **prescription médicale du médecin traitant ou du spécialiste**, les personnes dont la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée a été diagnostiquée. Ce service est accessible à la population adhérente ou non au groupe Mutuelles du Soleil.

## Quel coût ?

L'accompagnement est pris en charge entièrement par les caisses d'assurance maladie.

## Quelle est la durée des interventions ?

La prescription est de 12 à 15 séances sur une durée d'environ 3 mois, à raison d'une séance par semaine, au domicile du patient selon un planning défini avec ce dernier et l'aidant.

## Quel accompagnement ?

Un premier bilan est effectué par la psychomotricienne qui propose un plan de soins individualisé. Ceux-ci sont dispensés par l'équipe pluri disciplinaire formée. Au cours des séances, des relais et solutions adaptés sont proposés (accueil de jour, augmentation du soutien par les aides à domicile, plateforme d'accompagnement et de répit...).

## Quel type de soins ?

- Activités liées à la mobilité, la communication et la réhabilitation des gestes du quotidien ;
- Conseils, solutions et soutien des aidants ;
- Mise en situation dans les activités sociales visant la participation et l'interaction avec autrui.

## Quelles sont les maladies apparentées ?

- la démence vasculaire
- la maladie de Parkinson
- la sclérose en plaques
- le syndrome cérébelleux multifonctionnel
- la maladie à corps de Lewy
- la dégénérescence fronto-temporale dont la maladie de Pick
- les atrophies du lobe temporal à expression verbale
- d'autres pathologies peuvent être assimilées comme des maladies apparentées. Un avis médical est alors recommandé.



# Composition et rôle de l'équipe :



## Un encadrant d'unité de soins

Il organise la prise en charge des patients confiés à l'Équipe Spécialisée Alzheimer (organisation, coordination, suivi, restitution et mise en œuvre de partenariats).

## La psychomotricienne



Elle propose des objectifs personnalisés, visant :

- au maintien des facultés motrices, sensorielles et cognitives,
- à favoriser les possibilités relationnelles et de communication,
- à adapter l'environnement pour favoriser l'autonomie et la sécurité,
- à accompagner les aidants.



## L'assistante de Soins en Gériatrie (ASG)

Elle est déléguée par la psychomotricienne et réalise des activités en lien avec les objectifs de soins de réhabilitation et d'accompagnement au domicile.

## Zone d'intervention

La zone d'intervention de  
l'Équipe Spécialisée Alzheimer  
comprend les secteurs de :  
Nice, Falicon et Aspremont



## Nous contacter



### Mutuelles du Soleil - ESA

33, av. George V - Le Glasgow  
06000 NICE

Tel : 04.93.53.02.79  
[esa\\_06@mutuellesdusoleil.fr](mailto:esa_06@mutuellesdusoleil.fr)